Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260217-DEL_05_17022026-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 février 2026

Nombres de membres :

- *En exercice : 10*
- *Présents : 9*
- *Absent(s) : 1*
- *Ayant donné procuration : 1*
- *Votants : 10*

Date de la Convocation: 11/02/2026

Le dix-sept février deux-mille vingt-six, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire.

Étaient présents :
Olivier Mérot - Maire, Valérie Grangiens – 2ème adjointe, Jean-Pierre Le Roy - 3ème adjoint, Dominique Pennors, Nicolas Rannou, Claudine Henry, Yvon Le Hégarat, Éliane Desprez, Laurence Faucheux.
Absents excusés : Éric Tesson – 1er adjoint,
Secrétaire de séance : Éliane Desprez

DCM N°05 – 17/02/2026 : Examen des rapports d'activité du service eau et assainissement

La direction eau et assainissement de SBAA doit produire annuellement un rapport d'activité pour chaque service dont elle détient la compétence :

- Fourniture d'eau potable;
- Assainissement collectif;
- Assainissement non collectif.

Ils ont pour objectif de présenter la qualité du service rendu aux usagers, son coût, et les actions engagées sur le territoire, en particulier pour la partie sud de l'agglomération.

Fourniture eau potable :

Le rapport met en évidence un service globalement fiable, avec une qualité de l'eau conforme aux exigences sanitaires. Sur le sud de l'agglomération la SAUR est titulaire de la DSP. Les enjeux portent notamment sur la performance des réseaux, la maîtrise des pertes et la poursuite des investissements pour garantir la continuité du service dans un contexte de réseaux étendus et de moindre densité de population. A noter, le secteur sud a le plus bas taux de renouvellement du patrimoine réseau sur l'ensemble de l'agglomération. Sur le volet tarification, le prix TTC du service sur l'agglomération est 3.24 € /m3 contre 2.11 € de moyenne nationale.

Assainissement collectif :

La commune de Saint-Bihy n'est pas concernée.

Assainissement non collectif :

Ce rapport concerne une part importante des habitants du sud de l'agglomération. Il montre un service structuré et opérationnel. Les contrôles réalisés permettent d'assurer un niveau de conformité globalement satisfaisant des installations, tout en poursuivant l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches de mise aux normes et de réhabilitation.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260217-DEL_05_17022026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les rapports d'activité du service eau et assainissement.

Présents : 9	Pouvoirs : 1	Total : 10
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstentions : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Olivier Mérot